

# Accéder à la salle de cours

## *Maison de la pêche*

- Le train Léman express arrêt Eaux-Vives et 13 minutes de marche.
- Trolleybus 2 ou 6 arrêts plage des Eaux-Vives.
- La mouette est envisageable les samedis, voir horaire.
- En voiture il y a P+R plage des Eaux-Vives 1.-/heure puis environ 6 minutes de marche. Il y a des places limitées à 3 heures le long du quai Gustave-Ador (disque de stationnement obligatoire).
- Vélo et moto voir places à Genève plage (vers la Nautique).



- À l'approche du bâtiment suivez le marquage.

AtCo - SaNa



**Attention fermeture des portes 10 minutes après le début du cours**

- *Conditions de participation*

Vous devez être inscrit au cours.

À l'arrivée au cours vous devez être en possession de la carte de participation bleue se trouvant à l'avant dernière page du manuel ou présenter la lettre (électronique) que vous avez reçue à l'achat du manuel en version pdf, elle comporte le numéro qui est l'équivalent de la carte de participation bleue.



***Le cours doit être payé dans les délais.***

Si le manuel a été acheté au service cantonal de la pêche de Genève, il comprend la taxe de cours, soit 96.-CHF, sauf si vous n'avez acheté que le manuel, soit 59.- CHF. Un manuel commandé ou acheté d'une autre manière, ne comprend pas la taxe de cours et dans ce cas, il doit être payé sur le compte [Moll Jean-Pierre Formation SaNa Pêcheurs Genève IBAN: CH62 0900 0000 1258 0444 1] pour un cours ordinaire (théorie et pratique en présentiel) le prix est de 37.- par participant. Le paiement de la taxe de cours doit être fait au plus tard 6 jours ouvrables avant le cours.

Si ces conditions ne sont pas remplies, vous ne pourrez pas participer au cours.

## *Organisation des cours*

**Cours classique** en salle, il est divisé en deux parties, la première est théorique (3 heures), la seconde est pratique, suivie d'un petit film et du test (3 heures).

**Le test** peut se faire sur un document papier avec cases à cocher ou en ligne, dans ce cas il faut vous munir d'un smartphone, iPhone, tablette ou un ordinateur portable.

- Avec le test papier, le résultat et la carte d'attestation de compétence vous parviennent 2 à 3 semaines après le cours.
- Avec le test en ligne, le résultat est transmis immédiatement et dans la minute qui suit vous recevez un courrier électronique prouvant que vous avez réussi l'attestation de compétence. Ce document, valable 30 jours et dans l'attente de la carte définitive, vous permet d'obtenir un permis de pêche.

Les consignes communiquées par les moniteurs sont à respecter.

Munissez-vous de quoi prendre des notes.

